

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22164**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Manager de projet culturel

Nouvel intitulé : Manager culturel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
EAC - Centre d'études supérieures en économie art et communication	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

310m Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le manager de projet culturel conçoit, organise, met en œuvre des projets culturels qui ont pour vocation de valoriser et de promouvoir une œuvre, une institution ou une région. Il peut exercer au sein de structures privés, associatives ou relevant d'institutions publiques.

Afin d'assurer ses différentes missions, le manager de projet culturel intervient sur trois grands secteurs d'activités :

- Il contribue au développement économique et culturel des territoires et/ou des acteurs économiques ainsi qu'à la valorisation des patrimoines,
- Il soutient la création, la production et le développement de projets culturels ou artistiques,
- Il gère une structure, un projet et en assure les dimensions administratives, sociales, juridiques, financières et managériales.

Ses principales fonctions sont les suivantes :

1. Réalisation du diagnostic d'un territoire et/ou d'un patrimoine artistique, culturel ou environnemental, et/ou des acteurs économiques
2. Choix d'un type de projet à conduire
3. Conception de la programmation
4. Mise en œuvre de la programmation
5. Optimisation des moyens favorisant la rencontre public/culture
6. Contribution au développement de la carrière d'un artiste
7. Création de partenariat de projets
8. Veille sur les évolutions culturelles et repérage de nouveaux artistes
9. Gestion administrative, juridique et financière d'une structure et/ ou d'un projet
10. Management d'équipe et gestion sociale
11. Marketing opérationnel
12. Définition des produits dérivés : action de merchandising

Capacités attestées :

Dans le cadre du développement d'un territoire, diagnostiquer les potentialités et les limites d'une zone géographique donnée et de son patrimoine artistique, culturel ou environnemental, en prenant en compte ses ressources matérielles, physiques, historiques, sa population, et son implantation dans un contexte géographique élargi.

À partir du diagnostic effectué, sélectionner un projet à mettre en œuvre, afin de contribuer au développement culturel et économique de la zone

Organiser le projet depuis sa phase de conception jusqu'à l'étape de sa programmation en contribuant à la mise en œuvre d'actions cohérentes au regard de leur inscription dans le cadre territorial, économique et social, et innovantes au regard des évolutions culturelles ou artistiques

Mettre en œuvre le projet culturel : festival, opération de valorisation environnementale, évènementiel artistique, culturel, documentaires ..., en veillant à son inscription dans sa dimension territoriale et/ou économique et/ou sociale, et en respectant une approche qualité

Organiser la rencontre entre une manifestation culturelle et le public en contribuant à faire adhérer ce dernier au projet, à le fidéliser et à le satisfaire dans une démarche qualitative.

Contribuer à l'émergence de nouveaux talents, fidéliser les artistes et les auteurs, contribuer au développement de leur carrière, à la diffusion de leurs œuvres, à la protection et à la défense de leurs créations, de leurs droits et de leurs intérêts

Construire, s'impliquer et faire vivre un réseau de partenaires qui vont contribuer à soutenir le projet, son développement, sa dimension structurante et sa légitimité.

Assurer une fonction de veille stratégique qui permet de repérer les évolutions culturelles et les tendances qui se font jour au niveau mondial en même temps qu'elle permet d'identifier le positionnement des talents dans leur cycle de vie au regard des évolutions de la création, des modes de pensées et des modes de vie.

En prenant en compte la réalité économique, gérer administrativement, juridiquement et financièrement le projet afin de sécuriser ses différentes étapes

À partir de règles et d'objectifs préalablement définis, manager la contribution des différents acteurs internes et externes qui collaborent à la création et au développement du projet, en respectant les intérêts individuels et collectifs, en fédérant les personnes et en favorisant leur implication.

Concevoir la stratégie marketing du projet et piloter la mise en œuvre des actions de marketing opérationnel, de communication et de développement

Définir/collaborer à la définition d'une ligne de produits dérivés qui soit adaptée au type de projet et qui corresponde aux goûts des consommateurs

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur des entreprises culturelles et artistiques : • Arts de la scène et de la rue

- Spectacle vivant
- Festival
- Musique enregistrée
- Patrimoine
- Tourisme

Secteurs des entreprises ayant un service culturel

Collectivités territoriales

Fondations d'entreprises

Centres d'art

Types d'emplois accessibles

Les titulaires du titre peuvent travailler comme :

- Responsable de projet culturel
- Responsable évènementiel
- Responsable de production
- Responsable de galerie
- Directeur des affaires culturelles
- Administrateur de compagnies
- Administrateur de structures culturelles
- Consultant

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

E1105 : Coordination d'édition

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

L'évaluation des capacités professionnelles repose en majeure partie sur la conduite de deux projets dont un qui relève d'une commande institutionnelle. Ces projets sont réalisés en équipe de travail.

En fonction des expériences des candidats et de leurs compétences, le titre professionnel peut également être obtenu par la mise en œuvre d'une procédure de VAE.

Pour les personnes n'ayant obtenu qu'une partie du titre professionnel, le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	40% de membres dépendant de l'organisme et 60% de membres extérieurs professionnels du secteur (30% employeurs - 30 % salariés)

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		40% de membres dépendant de l'organisme et 60% de membres extérieurs professionnels du secteur (30% employeurs - 30 % salariés).
En contrat de professionnalisation	X		40% de membres dépendant de l'organisme et 60% de membres extérieurs professionnels du secteur (30% employeurs - 30 % salariés)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		40% de membres dépendant de l'organisme et 60% de membres extérieurs professionnels du secteur (30% employeurs - 30 % salariés).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2008.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau I, sous l'intitulé "Manager de projet culturel" avec effet au 7 février 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé Manager de projet culturel avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014. Certification délivrée par : Groupe EAC - Centre d'études supérieures en économie, art et communication

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Année de certification / Pourcentage d'emploi / Progression sala 2006 87 % Base 100

2005 96 % + 7,7 %

2004 94 % + 9,2 %

2003 93 % + 11,9 %

2002 100 % + 19,8 %

2001 100 % + 34,7 %

Année de certification / En emploi à ce jour / Part des CDI sur le total des emplois

2006 27 52 %

2005 32 59 %

2004 31 71 %

2003 27 85 %

2002 30 90 %

2001 33 91 %

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

PARIS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Paris et Lyon

##### Historique de la certification :

Partenariat avec deux universités en Roumanie à Tirgu Mures et à Suceava, et une université en Hongrie (module de formation de Management de Projet Culturel) Partenariat avec l'école com'sup de Casablanca (module de formation culture loisir tourisme)

Ecole titulaire de la Charte universitaire Erasmus

**Certification précédente :** Manager de projet culturel

**Certification suivante :** Manager culturel